

Table des matières

TOME I

Avant-propos de la septième édition

Introduction générale

PREMIERE PARTIE. LES ACTIONS

Titre I. Généralités

Introduction

Chapitre unique. La distinction des deux actions

Titre II. L'action publique

Chapitre 1. Les sujets de l'action publique

Chapitre 2. L'exercice de l'action publique

Chapitre 3. Les causes d'irrecevabilité de l'action publique

Chapitre 4. L'extinction de l'action publique

Titre III. L'action civile

Chapitre 1. Les sujets de l'action civile

Chapitre 2. Les droits de la victime et l'exercice de l'action civile

Chapitre 3. L'extinction de l'action civile

DEUXIEME PARTIE. LA PHASE PRELIMINAIRE DU PROCES PENAL

Introduction

Titre I. Les acteurs de la phase préliminaire du procès pénal

Chapitre 1. Aperçu de la phase préliminaire du procès pénal

Chapitre 2. Les fonctionnaires de police

Chapitre 3. Le ministère public

Chapitre 4. Le juge d'instruction

Chapitre 5. Les juridictions d'instruction

Chapitre 6. Les relations entre la magistrature et les services de police

Chapitre 7. Les maisons de justice

Titre II. Les caractéristiques de la phase préliminaire du procès

Chapitre 1. Le caractère écrit

Chapitre 2. Le caractère unilatéral

Chapitre 3. Le secret de l'information et de l'instruction et ses exceptions

Titre III. L'information préliminaire

Chapitre 1. La définition de l'information

Chapitre 2. La recherche proactive

Chapitre 3. La compétence territoriale du procureur du Roi et celle du procureur fédéral

Chapitre 4. La politique criminelle

Chapitre 5. Les actes de police judiciaire et d'information

Chapitre 6. La mini-instruction

Chapitre 7. La réquisition de la délivrance d'un mandat d'arrêt en vue de comparution immédiate

Chapitre 8. La fin de l'information

Titre IV. L'instruction

Chapitre 1. La définition de l'instruction et de la mission du juge d'instruction
Chapitre 2. L'ouverture de l'instruction
Chapitre 3. Les actes d'instruction
Chapitre 4. Les droits des parties durant l'instruction et le contrôle de l'instruction

Titre V. La clôture de l'instruction

Chapitre 1. Le dessaisissement du juge d'instruction alors que l'instruction sur les faits n'est pas encore clôturée
Chapitre 2. La clôture de l'instruction et le règlement de la procédure

Titre VI. La détention préventive

Introduction

Chapitre 1. Le droit commun de la détention préventive
Chapitre 2. Les régimes dérogatoires du droit commun
Chapitre 3. L'indemnisation en cas de détention illégale ou inopérante

TOME II

TROISIEME PARTIE. LE JUGEMENT

Titre I. Les juridictions de jugement

Introduction

Chapitre 1. Organisation judiciaire
Chapitre 2. La compétence

Titre II. Le déroulement du procès pénal

Chapitre 1. Notions générales
Chapitre 2. La preuve
Chapitre 3. La saisine de la juridiction
Chapitre 4. Les procédures incidentes
Chapitre 5. L'instruction d'audience et les débats
Chapitre 6. Le jugement

Titre III. Les règles spécifiques à la procédure devant la cour d'assises

Chapitre 1. La phase préliminaire
Chapitre 2. La convocation des parties et la composition du jury
Chapitre 3. La procédure par défaut
Chapitre 4. L'audience au fond
Chapitre 5. La décision sur la culpabilité
Chapitre 6. Le débat et la délibération sur la peine
Chapitre 7. Le débat et la délibération sur les intérêts civils
Chapitre 8. L'opposition
Chapitre 9. Le pourvoi en cassation

QUATRIEME PARTIE. LES VOIES DE RECOURS

Introduction

Titre I. L'opposition

Chapitre 1. Notion
Chapitre 2. Les conditions de recevabilité de l'opposition
Chapitre 3. Les effets de l'opposition

Chapitre 4. La procédure et la décision sur opposition

Chapitre 5. La tierce opposition

Titre II. L'appel

Chapitre 1. Notion

Chapitre 2. Les conditions de recevabilité

Chapitre 3. Les effets de l'appel

Chapitre 4. La procédure et la décision sur l'appel

Chapitre 5. Les règles particulières applicables à l'appel dans le cadre de la procédure de comparution immédiate

Titre III. Le recours en cassation

Introduction

Chapitre 1. Le pourvoi en cassation

Chapitre 2. Le pourvoi dans l'intérêt de la loi

Chapitre 3. La dénonciation sur ordre du ministre de la Justice

Titre IV. La révision des condamnations pénales

Titre V. La rétractation à la suite d'un arrêt de la Cour constitutionnelle

Titre VI. La réouverture de la procédure suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme

L'ouvrage intègre notamment:

- la loi du 29 décembre 2010 modifiant l'article 47octies du Code d'instruction criminelle concernant la collaboration avec des infiltrants étrangers,
- la loi du 14 avril 2011 portant des dispositions diverses et la loi du 11 juillet 2011 modifiant les articles 216bis et 216ter du Code d'instruction criminelle et l'article 7 de la loi du 6 juin 2010 introduisant le Code pénal social,
- la loi du 14 juillet 2011 modifiant la loi du 7 juillet 2002 contenant des règles relatives à la protection des témoins menacés et d'autres dispositions,
- la loi du 13 août 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive afin de conférer des droits, dont celui de consulter un avocat et d'être assistée par lui, à toute personne auditionnée et à toute personne privée de liberté,
- la loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale,
- la loi du 26 novembre 2011 modifiant la loi du 5 août 2006 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale entre les Etats membres de l'Union européenne,
- la loi du 30 novembre 2011 modifiant la législation en ce qui concerne l'amélioration de l'approche des abus sexuels et des faits de pédophilie dans une relation d'autorité,
- la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses en matière de justice (II),

- la loi du 6 février 2012 modifiant la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale, en ce qui concerne la poursuite de certaines infractions commises à l'étranger,
- la loi du 19 mars 2012 modifiant la loi du 5 août 2006 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale,
- la loi-programme du 29 mars 2012,
- la loi du 22 avril 2012 modifiant la loi relative à la police de la circulation routière,
- la loi du 15 mai 2012 relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique,
- la loi du 15 mai 2012 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux peines ou mesures privatives de liberté prononcées dans un Etat membre de l'Union européenne,
- la loi du 20 septembre 2012 instaurant le principe Una Via dans le cadre de la poursuite des infractions à la législation fiscale et majorant les amendes pénales fiscales,
- la loi du 14 décembre 2012 améliorant l'approche des abus sexuels et des faits de pédophilie dans une relation d'autorité,
- la loi du 31 décembre 2012 portant des dispositions diverses, spécialement en matière de justice,
- la loi du 14 janvier 2013 portant des dispositions fiscales et autres en matière de justice,
- la loi du 17 mars 2013 modifiant le Code judiciaire et la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités de la peine,
- la loi du 21 mai 2013 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements et décisions de probation aux fins de la surveillance des mesures de probation et des peines de substitution prononcées dans un Etat membre de l'Union européenne,
- la loi du 1er juillet 2013 modifiant la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus,
- la loi du 24 octobre 2013 modifiant le titre préliminaire du Code de procédure pénale en ce qui concerne les nullités,
- la loi du 24 octobre 2013 modifiant les dispositions du Code judiciaire relatives à la rectification d'erreurs matérielles ou à la réparation d'omissions dans les décisions judiciaires ainsi qu'à l'interprétation des décisions judiciaires,
- la loi du 1er décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire en vue de renforcer la mobilité des membres de l'ordre judiciaire,
- la loi du 15 décembre 2013 portant diverses dispositions en vue d'améliorer le statut de la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine,
- la loi du 21 décembre 2013 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale, en vue de créer une banque de données ADN « Personnes disparues »,
- la révision du 6 janvier 2014 de l'article 151, § 1er, de la Constitution,
- la loi du 7 février 2014 instaurant la surveillance électronique comme peine autonome,
- la loi du 11 février 2014 portant des mesures diverses visant à améliorer le recouvrement des peines patrimoniales et des frais de justice en matière pénale (I),
- la loi du 11 février 2014 portant des mesures diverses visant à améliorer le recouvrement des peines patrimoniales et des frais de justice en matière pénale (II),

- la loi du 14 février 2014 relative à la procédure devant la Cour de cassation en matière pénale,
- la loi du 26 mars 2014 modifiant la loi du 29 mars 2004 concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux,
- la loi du 2 avril 2014 modifiant l'article 162 du Code d'instruction criminelle,
- la loi du 25 avril 2014 portant des dispositions diverses en matière de Justice.

Outre ces nouvelles lois, la jurisprudence et la doctrine ont retenu l'attention des auteurs.